Image not found or type unknown

Jour férié a récuperer?

Par **rosette22**, le **22/08/2013** à **15:15**

Bonjour,

Je travaille 37 heures par semaine sur 4 jours,
je ne travaille pas le vendredi, cette année le 1er novembre tombe un vendredi, pas de chance...
Je ferais mon nombre d'heure dans la semaine ,alors que mes collègues qui travailles 7 heures seront en congé.
Ai je le droit de récupérer 7 heures?
Je précise, pendant des années cela se passait comme ça, et du jour au lendemain ,on nous les a enlevé.

Merci d'une réponse

Par **janus2fr**, le **22/08/2013** à **17:28**

Bonjour,
Sauf si la convention collective le précise, vous n'avez pas droit de rattraper un jour férié tombé un jour non travaillé habituellement.
Il en est ainsi pour tous les salariés par exemple lorsqu'un jour férié tombe un dimanche.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés